

Journal de Roubaix

TARIF D'ABONNEMENTS. — Roubaix-Tourcoing, le Nord et les départements limitrophes : Trois mois, 5 fr.; Six mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.

Bureaux et Rédaction : Roubaix : 71, Grande-Rue. — Tourcoing, rue Carnot, 5

ABONNEMENTS & ANNONCES : A ROUBAIX, aux bureaux du Journal, Grande Rue, 71. — A TOURCOING, au bureau du Journal, rue Carnot, 5.

EXPLICATIONS FRANCHES MAIS TARDIVES

Il n'est pas sans intérêt de revenir sur les déclarations quelque peu inattendues, faites à la réunion de Bruay, par M. Evrard, l'un des membres du fameux comité des Sept qui devait prendre, à Saint-Etienne, la redoutable responsabilité de proclamer la grève générale des mineurs pour le 1er novembre, et qui, finalement, a décliné la grève sine die, autrement dit qui a décidé l'ajournement indéfini de la cessation du travail.

Il résulte des paroles de M. Evrard, qui s'exprime très clairement, très nettement et même avec une certaine élégance, que les délégués au conseil des Sept se rendaient parfaitement compte du poids de leur responsabilité.

Ils savaient, comme l'a dit M. Evrard, que par leur vote non seulement ils engageaient 100.000 de leurs camarades de la mine, mais encore 150.000 ouvriers métallurgistes, dont la grève des mineurs devait fatalement entraîner le chômage. Ils se sont dit que jeter ainsi 250.000 travailleurs sur le pavé, c'était chose grave.

Il se sont rappelés ces promesses et aussi la faillite complète de ceux qui avaient pris ces engagements. C'est alors que, suivant une expression de M. Lamendin, citée par M. Evrard, qui la qualifie d'heureuse, les délégués ont eu le courage d'avoir peur.

Ce sujet, non seulement nous ne ferons aucun reproche à M. Evrard et à ses collègues, mais très sincèrement nous les féliciterons, car, en effet, il faut quelquefois avoir du courage pour s'avoir peur et nous reconnaissons qu'en se plaçant au point de vue où devait naturellement se placer les sept délégués venus à Saint-Etienne, il leur a fallu, dans la circonstance, ce courage d'espèce peu commune.

Du courage, il en faut encore pour déclarer comme vient de le faire M. Evrard à la face des politiciens qui voulaient faire des mineurs un instrument de leurs projets.

Du reste, camarades, vous ne nous avez jamais donné le mandat de préparer par votre grève la révolution sociale.

Vous avez voulu que nous étudions une grève générale corporative, placée exclusivement sur le terrain économique.

Et pourquoi donc les organisations farouchement révolutionnaires veulent-elles que les mineurs partent seuls, les premiers? Pourquoi ne décident-elles pas que tout le monde partira le même jour?

Ces déclarations si franches sont précieuses à retenir; elles sont instructives; elles éclairent d'un jour très vif les combinaisons que l'on préparait dans l'ombre et dont les ouvriers mineurs et métallurgistes — les paroles de M. Evrard en sont la preuve — auraient été les premières victimes.

Il convient donc de féliciter le délégué de Saint-Etienne de ces franches déclarations. Mais pourquoi des ouvriers intelligents et clairvoyants comme lui n'ont-ils pas fait ces déclarations avant le referendum? E. V.

LETRE APOCRYPHE

Paris, 30 octobre. — On n'a pas oublié la lettre publiée par la Liberté, et signée « Lasserre, député de Tarn-et-Garonne », et adressée à ce journal, au lendemain du vote sur la proposition Baudry, dans lequel les progressistes auraient le cabinet. Comme M. Götteron, M. Lasserre blâmait les progressistes d'avoir donné leur voix au ministère.

Cette lettre était apocryphe, ainsi que vient de l'écrire aujourd'hui M. Maurice Lasserre à la Liberté; mais si cette lettre constituait un faux, elle n'en restait pas moins exactement la pensée du député de Tarn-et-Garonne. C'est ce qu'il écrit lui-même :

« La lettre publiée sous ma signature est apocryphe; son mystérieux auteur a d'ailleurs le don de double vue, car il traduit fort bien ma pensée, mais j'ai le devoir de protester contre ce faux en écriture d'homme public. Je m'élève contre le procédé, mais non contre le fond ».

LA COMEDIE-FRANÇAISE

Paris, 30 octobre. — A la Comédie-Française les socialistes sont de plus en plus mécontents. Après avoir supprimé le comité de lecture ou paré de supprimer aussi le « semainier », on le remplacerait par un ancien sociétaire, M. Fr. Febvre. Les rapports sont très tendus entre le ministre et le comité.

UN INCENDIE A PARIS DANS UN PAVILLON OCCUPE PAR M. ROGEE, DEPUTE DU NORD

Paris, 30 octobre. — Ce matin, à trois heures, un commencement d'incendie s'est déclaré rue du Ranclagh, 22, dans un pavillon occupé par M. Rogée, député du Nord. Il a pu être éteint par les pompiers après une heure et demie de travail. Les dégâts, qui consistent en meubles et tentures, sont évalués à la somme de 10.000 francs environ. Il n'y a pas eu d'accident de personnes.

LE CONFLIT FRANCO-TURC

Le Morning Leader annonce que si la Turquie ne donne pas satisfaction à la France, une seconde partie pour les eaux turques à la fin de la semaine.

A Paris, on n'a pas la moindre donnée sur la vérité de cette information.

LES KRACHS FINANCIERS

Londres, 30 octobre. — Des dépêches privées annoncent la faillite de la banque de Pernambuco.

LE SERVICE OBLIGATOIRE EN ANGLETERRE

Londres, 30 octobre. — Le Daily Mail, sous une forme sensationnelle, discute la question de l'adoption du service obligatoire en Angleterre. Jusqu'à présent, ce journal avait évité de parler de ce sujet, mais il paraît maintenant avoir pris nettement parti pour l'adoption.

Il cite l'exemple de l'Allemagne comme preuve que le service universel n'empêche pas le développement commercial.

Il exprime l'opinion que la conscription est un sacrifice exigé par les intérêts et la gloire de l'empire.

LA QUESTION DE LA GREVE DES MINEURS

Interview de M. Cotte

Paris, 30 octobre. — Un rédacteur de la « Patrie » a interviewé aujourd'hui à Saint-Etienne le secrétaire général de la Fédération des mineurs.

« J'ai demandé à M. Cotte, dit-il, s'il pensait que la grève générale surgirait avant huit jours. Il m'a répondu : « C'est très probable ».

Les paroles que m'a dites M. Cotte ont été prononcées sur un ton très sérieux à la Bourse du Travail dans la salle spécialement affectée aux mineurs, elles ne laissent donc aucune place à la plaisanterie.

D'autre part, j'apprends que trois agglomérations : la Bourse du Travail, la Fédération des Syndicats ouvrier stéphanois et les sous-comités de la grève générale, organisent une réunion qui aura lieu demain soir et qui aura surtout un caractère antimilitariste et révolutionnaire.

En attendant, la ville est calme. Les directeurs de la Compagnie se disent absolument rassurés pour l'instant, et même un ingénieur a déclaré que la grève ne serait pas déclarée avant la fin de février.

ACTUALITE



Règlement sur les automobiles. Les voitures, pour mieux signaler leur arrivée, devront avoir une trompe d'éclairage, qui s'adapte admirablement avec la forme des voitures.

La colonne anglaise de Von Donop, s'exprime ainsi (on sait que les Anglais ont perdu plus de 80 tués et blessés) :

« Les nouvelles de l'Afrique du Sud sont sérieuses. Il n'est pas agréable, en effet, d'apprendre que les Boers nous ont capturé huit voitures. Si Delarey et Kemp avaient l'intention de s'emparer d'une partie de notre convoi, on ne peut vraiment pas dire que leur échec a été complet ».

La plupart des journaux font remarquer que les Boers attaquent les forces britanniques sur tous les points du théâtre de la guerre et que les comarats sont aussi fréquents et aussi sérieux qu'il y a un an.

AUX INVALIDES

Remise des drapeaux du corps expéditionnaire de Chine

Paris, 30 octobre. — Ce matin, à l'hôtel des Invalides, la remise officielle des drapeaux du corps expéditionnaire de Chine, qui, de Marseille, avaient été rapportés hier par une délégation composée du capitaine Toubou, du 40e de ligne; du capitaine Gorie, du 1er zouaves; des lieutenants Nersigny et Pégazo-Blanc, du 61e de ligne; des sous-officiers Schmincke, Delpech et Bousseau, du 1er zouaves; Rollin, du 61e de ligne; Imbert, du 40e de ligne; et Girard, du 61e de ligne, et avaient été déposés au ministère de la guerre.

A dix heures, le 1er régiment de zouaves, caserné en ce moment à Roissy, était formé en carré dans la cour d'honneur du ministère.

La remise du drapeau du régiment de marche et du 1er régiment de zouaves, de corps expéditionnaire de Chine était faite par le général Percin, aux officiers qui, la veille en avaient eu la garde.

Un troisième drapeau, celui de l'ancien régiment colonial de Madagascar, qui était au ministère depuis 1896, était remis au même temps à un officier de marine escorté d'un autre officier et de trois sous-officiers du même régiment, pour être transféré avec ceux de l'expédition de Chine aux Invalides. Les tambours et les clairons sonnaient et battaient aux champs, la musique du 21e de ligne jouait « au drapeau », les soldats présentaient les armes.

Bientôt les soldats formaient les rangs et s'étaient dans la rue Saint-Dominique, musique en tête, escortant les drapeaux jusqu'aux Invalides, où ils arrivaient par l'Esplanade, suivis par une foule de curieux.

A l'entrée, le général Carotte, commandant la place, attend avec son état-major, puis pénètre dans la cour d'honneur des Invalides, où il s'arrête à droite. Les invalides, tenant en main des fanions tricolores, sont rangés à gauche. Le régiment de zouaves vient se ranger derrière l'état-major du général Carotte; la musique du régiment traverse la cour et fait demi-tour, faisant face au Nord, où les drapeaux du corps expéditionnaire de Chine et de Madagascar, sont tenus en main par les officiers qui en ont la garde.

A onze heures, le général Faure-Biguet, gouverneur militaire, pénètre dans la cour. Il porte le grand cordon du dragon d'Annam. La musique militaire joue la Marseillaise. Le général Voyron, commandant du corps expéditionnaire de Chine, portant le grand cordon de la Légion d'honneur, suit le général Faure-Biguet. Ils s'approchent du groupe formé par l'état-major du général Carotte et les généraux Lianin, chef d'état-major de la place; Courbaise, major général de la garnison; des représentants du Président de la République et du président du Conseil.

Ensuite le général Faure-Biguet, suivi du général Voyron, du général Carotte et des généraux Lianin, chef d'état-major de la place; Courbaise, major général de la garnison; des représentants du Président de la République et du président du Conseil, et des officiers de l'état-major, parcourent le front des troupes. Il passe devant les drapeaux de Chine et de Madagascar, devant les médailles militaires; les amonitions, celui du corps expéditionnaire, l'abbé Lamont, et celui des Invalides, l'abbé Meulley; devant les Invalides, la musique militaire, le front du régiment des zouaves et revient devant les drapeaux qu'il salue de l'épée.

Dans un grand silence, que rend plus imposant la présence d'une foule considérable dans les galeries du pourtour, le général Faure-Biguet prononce ces paroles :

« Le ministre de la guerre a bien voulu me confier la

mission de remettre au gouverneur des Invalides les drapeaux des régiments de zouaves et d'infanterie qui ont pris part aux campagnes de Chine et de Madagascar. C'est aux glorieux vétérans de nos armées, que je confie la garde de nos emblèmes sacrés. Ils ont rejoint à l'armée les souvenirs pieux de nos gloires militaires. En les voyant, nos fils se souviennent que c'est sous leurs couleurs que leurs aînés sont morts pour la défense de la République et la gloire de la patrie. Drapeaux de Chine et de Madagascar, au nom de l'armée, je vous salue ! »

Les drapeaux se sont inclinés. Le général Voyron fait porter les armes. Il remet le croix de la Légion d'honneur au lieutenant-colonel Crét et au commandant Sue et leur donne l'accolade; il remet encore la médaille militaire au sous-Vaudremont et au fantassin Baudet, du 40e de ligne. Des applaudissements éclatent.

La musique, alors, joue la « Marseillaise ». Les drapeaux sont portés dans la salle Bugeaud, à l'entrée de laquelle ils sont reçus par le général de La Noë, conservateur du Musée de l'Armée, et un officier représentant le général Arroux, qui a présidé la cérémonie. Ils sont placés au-dessus de la statue du général Faidherbe, en face de celle du général Falherbe. Les troupes défilent alors pour rentrer dans leurs quartiers.

La cérémonie, très émouvante, a pris fin à onze heures et demie. Les deux soldats médaillés se sont trouvés à peu près seuls de militaires au milieu de la Cour. La foule qui avait été maintenue jusqu'alors dans les galeries s'est précipitée sur eux. C'était à qui leur serrerait la main, à qui leur demanderait leurs noms.

UNE ERREUR JUDICIAIRE

La réhabilitation

Paris, 30 octobre. — La cour d'assises de Versailles a acquitté hier un ancien commissionnaire en marchandises, Auguste Lestrompette, condamné en 1893 par le jury de la Seine, à six années de réclusion. Reconnu innocent du crime qui lui avait valu cette condamnation, il fut gracié en 1897.

Son procès fut révisé au début de cette année et hier, la cour d'assises de Seine-et-Oise le réhabilitait. Il avait été accusé de complicité d'un vol de voleries. Le concubinage, qui ne l'aimait point, parce qu'il ne lui donnait pas d'enfants, aurait déclaré qu'on avait fait sortir les marchandises par la fenêtre du malheureux. Avec une légèreté coupable l'agent chargé de recueillir les renseignements abonda dans le même sens.

Devant les assises, Lestrompette fut condamné malgré les assertions des principaux auteurs du crime.

Hier, ceux-ci ont raconté comment ils avaient procédé et ont obtenu l'innocence de Lestrompette qui a obtenu 20.000 francs d'indemnité.

C'est beaucoup pour les contribuables, ce n'est guère pour payer quatre années de bagnes.

LE PROJET DE LOI

LES RETRAITES OUVRIÈRES

OBSERVATIONS

Le comité ouvrier d'études sociales du Syndicat Mixte de l'Industrie Roubaissienne vient d'adresser à M. le ministre du Commerce le résultat de l'examen qu'il a fait du projet de loi sur les retraites ouvrières.

Nous commençons, aujourd'hui, la publication de son travail.

Le Comité se place dans son étude au point de vue de l'industrie textile.

Les employés de l'Etat, des départements, des grandes communes, des grandes Compagnies industrielles ou commerciales, jouissent, dans leur vieillesse, sous certaines conditions déterminées, d'une pension de retraite qui peut atteindre, dans les trois quarts de traitement, le plus élevé qu'ils ont touché pendant un certain nombre d'années.

Il semble donc « a priori » que les ouvriers, dont la société ne peut pas plus se passer que d'instituteurs ou de douaniers, puissent aussi recevoir une modeste pension en cas de vieillesse ou d'invalidité, à condition que cette pension soit, comme toutes les pensions civiles, constituée en partie, par une retenue faite sur le salaire de leur vieillesse.

L'Allemagne n'a rien de nouveau, mais simplement l'extension d'une institution réservée jusqu'ici à certaines catégories de citoyens.

Encourager, dans la mesure du possible, les citoyens, hommes et femmes à se constituer des pensions de retraite. — Agir avec prudence

Le Comité n'est donc pas opposé au principe même de l'institution; mais il se demande, alors qu'actuellement le budget trouve déjà fort lourde la charge que lui imposent les pensions qu'il doit servir, que cet impôt augmenté sans cesse, que le déficit s'accroît d'une manière inquiétante, que la propriété foncière perd tous les jours de sa valeur, que la propriété mobilière, à l'heure actuelle, peut se trouver tout à coup réduite ou même anéantie, que la dette publique dépasse trente-trois milliards, il se demande, disons-nous, quelle garantie auront les ouvriers que leurs sacrifices ne seront pas faits en pure perte.

L'Allemagne, qui n'a guère de dette nationale, qui est moins menacée que la France de commotions sociales, qui vient de traverser une ère de prospérité inouïe, ne concède qu'une pension de 170 francs à l'âge de 70 ans, et pourtant les hommes prévoyants n'y sont pas sans inquiétude pour l'avenir.

Plus prudents, nos voisins les Belges, se contentent d'encourager par des subvides, qu'ils pourraient au besoin réduire ou supprimer les efforts des citoyens qui s'efforcent d'assurer la sécurité de leurs derniers ans. Quant à l'Angleterre, elle a tout bonnement abandonné son projet de retraites ouvrières, après tout le bruit qu'il a fait. Est-ce que ces exemples ne commandent pas la prudence?

Eviter de ruiner l'industrie

Le Comité fait, en outre, observer qu'on a depuis quelques années imposé de lourdes charges à l'industrie, que le projet de loi propose d'en ajouter de plus lourdes encore et il se demande ce que deviendront les salaires et, par suite, les pensions de retraite, si l'on refuse à l'industrie ce qu'elle demande.

« Voulez-vous condamner l'ouvrier à mourir de faim avant qu'il ait atteint l'âge de la retraite? Dangers du projet de loi qui menace les nations extra-européennes, leurs clients jusqu'ici, leurs rivaux de demain ».

Le Comité ne se pique pas de science économique, mais n'est pourtant pas étranger à ce qui se passe dans le monde, et il se rend parfaitement compte que la crise actuelle est pour longtemps destinée à se répéter et à s'aggraver peut-être, non seulement en France, mais dans toute l'Europe, particulièrement pour les nations commerçantes d'exportation. Les Etats-Unis, qui accordent des primes à leur industrie, au lieu de la surcharger d'impôts, le Japon, nous disputent déjà les marchés de l'Orient et ce serait sa faire illusion que d'espérer voir les différents pays qui produisent les matières premières ne pas les imiter. Des lois, inspirées par nos propres leçons. Ils auront longtemps encore des salaires bien inférieurs aux nôtres et des matières premières qui se leur coûteront cher de transport; comment soutiendrons-nous cette nouvelle concurrence?

Le Comité se demande aussi pourquoi l'industrie seule est constamment frappée, alors que d'autres ressources de richesse échappent à la loi sur les accidents de travail et ne sont pas touchées par la loi sur les retraites ouvrières, sans avoir à réduire les grèves. (A suivre)

LES AFFAIRES DE CHANTAGE DE LILLE

C'est sous cette rubrique que nous devons résumer les renseignements que nous parvenons sur les diverses affaires dont le jeune habitué Coyes paraît être le centre plus ou moins indolent.

L'amise en liberté du Frère Florian

Les journaux qui ont accepté avec une jûte férocité la nouvelle de l'incarcération du Frère Florian, qui avaient fait autour de cette affaire un dévouement bonal, s'abandonnant qu'au ne revoyait point sur une simple condamnation, brutalement assés, parisiens de « scandales obscurs », se sont vite démentés et se sont vus en liberté qu'ils devaient leurs espérances et ne font même pas contre mauvaise fortune bon cœur.

L'un d'entre eux, malgré la démonstration décevante faite de l'innocence des accusations, amonées au'il avait prématurément préjugé de la décision du magistrat instructeur et condamnait qu'il devait être libéré, ne s'est nullement effrayé pour s'exprimer à la culpabilité.

Le même journal préoccupé également de défendre l'attribution des magistrats qui, pour le moment, ont été un peu vite en baguette, reproche au Frère Florian d'avoir tenu un langage de la maladie qui provoquait des démentis.

Il faudrait être pourtant sérieux. Le Frère Florian, après le premier interrogatoire de forme, où il s'était fort sagement refusé à répondre avant d'avoir désigné son avocat, avait point comparu avec un avocat dans les Commissions rogatoires qui ont été envoyées au Parquet de Corbeil et au commissaire de police d'Armanville. Celle de Corbeil avait pour but d'interroger le Frère Florian, visiteur de district de Cambrai, qui se trouve actuellement à la maison de retraite d'Armanville, et de lui faire signer une déclaration écrite par le commissaire de police de Corbeil et au commissaire de police d'Armanville. Celle de Corbeil avait pour but d'interroger le Frère Florian, visiteur de district de Cambrai, qui se trouve actuellement à la maison de retraite d'Armanville, et de lui faire signer une déclaration écrite par le commissaire de police de Corbeil et au commissaire de police d'Armanville.

Il est vraisemblable que le corps de théâtre Lyonnais s'est intéressé plus rapidement, au Davaux d'Armanville, que les autres Commissions rogatoires. A l'heure actuelle, la procédure contre le Frère Florian ne peut être close que lorsqu'il aura été interrogé par les deux commissions.

LES CHANTAGES DE COYES

Pour le moment donc, la justice reste en présence de chantages connus et à connaître, dont le jeune Coyes est resté coupable. Vraiment étonnant, comme nous l'avons dit, l'un de deux juges d'instruction qui, tous deux, sont arrivés finalement sur la même piste, se demandent l'un dit que c'est M. Dalalé qui restera seul chargé de poursuivre l'instruction de ces affaires.

Ce qui apparaît immédiatement, en ce qui concerne Coyes, c'est que l'of se trouve en présence d'un déséquilibre auquel la misère a ajouté quelques grains supplémentaires de détraquement cérébral. Ses actes sont tellement incohérents, que même avec la plus mauvaise opinion que l'on puisse avoir de leur auteur, ils indiquent ce que les médecins appellent une responsabilité limitée, mais qui existe cependant.

Le point intéressant est de savoir si Coyes a des complices, qui ont eu quelque rôle dans les faits dont nous venons de parler. Ce n'est pas à dire qu'il n'y ait eu d'autres chantages, ou du moins dans ceux-ci, car l'action a été nécessaire dans leur perpétration.

On en est enfin venu à ce que nous disions au début et à ce par quoi on devait commencer : à se mettre à la recherche de l'auteur ou des auteurs de ces lettres anonymes. Peut-être aurait-il été possible d'obtenir plus rapidement ce résultat.

Mercredi, l'instruction a chômé et nous ignorons quand elle sera reprise.

Disons, en terminant, que les deux frères Capon, qui avaient été mis en cause par Coyes dans une lettre adressée à Mgr Baudard, sont venus vendredi, mercredi, au Palais de Justice, et ont demandé à parler à M. Dalalé, qui les a reçus. Nous ignorons sur quel point a porté la conversation, mais on annonce que les frères Capon auront apprécié prochainement devant les juges d'instruction, qui les confrontera avec Coyes. De cette confrontation, la lumière sortira-t-elle? L'avenir nous le dira.

De Gilbert Rollin, il n'avait dit que peu de chose, se contentant d'affirmer que le mari d'Henriette se gardait bien de pactiser avec l'insurrection, ce qui devait, croyait-il, lui servir dans l'esprit du vieillard.

Le comte Emmanuel s'était attendi en lisant les passages où il était question de sa nièce, mais les quelques mots relatifs à Gilbert lui avaient fait frapper le sourcil.

« Sa sœur ne désarmait pas. Le mari d'Henriette était un être odieux méritant toute sa haine et tout son mépris. Il ne lui pardonnerait jamais. »

En somme, note le rédacteur, un calme profond régnait sur les lettres et les journaux avant l'échec réglementaire de la distribution.

Le matin du 3 juin, le courrier du comte était plus volumineux que de coutume. Il se composait de cinq ou six lettres, entre les feuilles quotidiennes et périodiques.

(A suivre.) Xavier de MONTPELIER

FEUILLETON DU 1^{er} NOVEMBRE 1901 N° 91

La Mendiante de S'Sulpice

PAR XAVIER DE MONTEPIERRE

SCÈNES JUMELLES

C'est là que le misérable avait commencé le feu sur l'archevêque de Paris et les autres otages... Il serait infiniment reconnu !

« Ne me faites pas languir... — habitude-t-elle d'une voix étouffée... conduites-moi tout de suite à Versailles, puisque c'est là qu'on juge et qu'on fusille... »

Les-tôtés possait :

« Versailles, à Versailles, aurai-je une chance d'écrire la mort... — Quant à la déportation, je n'en fonce... on en revient si... »

« On verra... — répondit Duclot en refermant derrière lui la porte de la maison de Palmyre. — En route ! — commanda Boulard. »

Vain espoir ! — Pénitence ne se présente pas. On arriva à Paris, où l'ex-téléfut conduit, non à la Grande-Roquette, mais à Massas.

Le lendemain matin, avec une colonne composée de cent cinquante commandants, accablés deux par deux, trois par trois Servais Duplat partait pour Versailles, le dos courbé, la tête basse, la rage et la haine au cœur, entre deux files de hussards, le mousqueton au poing, et de soldats de ligne formant l'avant-garde et l'arrière-garde.

Et l'immonde troupeau se traînait, soulevant la poussière grise de la route, butant aux aspérités du chemin, suant et géignant, royaient au passage des huées et des injures, et aussi plate, aussi vile, aussi lâche, que des étaient arrogants et affolés d'orgueil quand ils agitaient le drapeau rouge en essayant de brûler Paris !

La lettre écrite par Gilbert Rollin au comte Emmanuel d'Araynes et que nous avons mise sous les yeux de nos lecteurs avait été jetée à la boîte, à Paris, le 1er juin.

Quoique le service des Postes ne fût pas complètement réorganisé, cette lettre devait à coup sûr arriver au château de Fontenay-le-Comte le 1er juillet.

Depuis que le Lorrain était évacué en partie par les Prussiens, les habitants de la belle province avaient repris courage, et cherchaient à oublier dans le travail, les souffrances et les douleurs de la mère patrie.

« Retour de soins, et vivant dans une atmosphère

calme, l'oncle d'Henriette n'avait eu à subir aucune nouvelle secousse.

Le mal était vigoureusement enrayé et le vieillard semblait destiné à vivre longtemps encore.

Cependant il conservait des suites de sa première attaque un ébranlement nerveux et un affaiblissement général qui donnaient parfois des inquiétudes au Docteur Pertuiset.

Celui-ci, autant en ami qu'en médecin, ne manquait jamais de faire au comte Emmanuel une visite quotidienne.

« Mes braves amis, — disait-il parfois à Raymond Schloos et au vieux valet de chambre Pierre Renaud, — nous ne conserverons M. d'Araynes qu'à la condition formelle de lui écrire toute émotion pénible et violente... — Ce que Dieu m'a permis de faire une fois, j'ai la certitude que je ne pourrais pas le refaire... — Notre cher comte a soixante-quinze ans passés... — A cet âge-là, et après une première attaque de paralysie, la vie ne tient plus qu'à un fil que le moindre choc peut briser... C'est à nous de lui faire une existence paisible qu'il soit impossible à ce choc de se produire... »

Naturellement les deux fidèles serviteurs suivaient à la lettre ces sages recommandations et se multipliaient pour éviter au vieillard la plus petite contrariété, l'émotion la plus légère.

On agitait avec lui comme on agit avec un enfant de tant de chancelante. Le comte Emmanuel ne s'en plaignait pas. Il se laissait vivre paisiblement et sans secousse au milieu de ces dévouements. Les conséquences désastreuses de la guerre et de

la défaite, l'annexion probable de l'Alsace et de la Lorraine à l'Allemagne, n'éveillaient dans son âme qu'une pitié profonde.

Ces grandes colères s'étaient calmées. Il se contentait de murmurer, les yeux pleins de larmes :

« Pauvre pays ! malheureux France !... »

Par une lettre de l'abbé d'Araynes écrite de Versailles il avait appris les sanglantes tragédies de la Commune.

Il en parlait sans emportement au Docteur Pertuiset pendant ses longues causeries.

Par les journaux imprimés à Versailles et arrivant à Fontenay, il était tenu au courant de toutes les phases de l'insurrection.

Une nouvelle l'avait plus vivement et plus douloureusement impressionnée que toutes les autres, c'était celle des arrestations de prêtres, chaque jour plus fréquentes.

A partir de ce moment une pensée obsédante ne quitta plus son cerveau un peu affaibli.